

DISCOURS

PRONONCÉ par M. le Comte de Custine
d'Aufflance, Président, à la clôture de
l'Assemblée des Trois Ordres de Lorraine,
tenue en l'Hôtel-de-Ville de Nancy, le 25
Janvier dernier.

MESSIEURS,

LES jours que je viens de passer avec vous
sont sans doute les plus beaux & les plus heureux
jours de ma vie.

Tous animés du même esprit, chaque Ordre
l'a manifesté suivant son caractère.

Le Clergé, cet Ordre respectable, sage, éclairé,
dont les principes sont puisés dans la source de
la vérité, a montré qu'il avoit dans l'ame l'es-
prit de paix qu'il nous recommande avec tant de
zèle, tant d'énergie.

La Noblesse toujours prête à verser son sang
pour la Patrie, invariablement attachée à tout ce
qui est juste, voit approcher avec la plus douce
satisfaction, le moment où ses intérêts pécuniaires
seront entièrement confondus avec ceux de l'Etat.

L'ordre du Tiers Etat, du sein duquel nous
tirons des hommes si utiles dans les campagnes,
si intrépides dans les armées, des Citoyens si
éclairés dans le Barreau, si loyaux dans le com-
merce, si distingués dans les Arts, les Sciences,
les Belles-Lettres, cet Ordre qui, non seulement
représente la Nation, mais qui la constitue; cet
Ordre, dis-je, a manifesté, pendant le cours de

A

cette Assemblée, l'ardeur la plus grande & la plus éclairée pour le bien public & le plus tendre attachement aux autres Ordres.

Union, chère union, vous à qui nous devons les émotions les plus douces de nos ames, vous qui rendez les Empires inébranlables, puissiez-vous régner à jamais entre nous! Mais puis-je former quelque doute là-dessus? Non, l'union est le fruit délicieux de l'estime réciproque: nous avons tous aujourd'hui l'avantage de nous connoître; cette union subsistera donc toujours.

Mes chers amis (passez cette expression à mon cœur) j'espère vous annoncer au premier jour le succès de nos demandes. Elles sont justes. Reposez-vous sur la bienveillance de notre Maître, & sur la sagesse de ce Ministre que nous regardons, à juste titre, comme l'ange tutélaire de la France.

Fait à Nancy le 25 Janvier 1789.

Signé le Comte de Custine d'Aufflance, Président, & signé de 534 personnes, dont 51 du Clergé, 135 de la Noblesse, & 338 du Tiers-Etat; & ensuite de M. l'Abbé de Dombaste, Syndic du Clergé; le Marquis de l'Attier, Syndic de la Noblesse; Molieyant, Duquesnoy, Syndics du Tiers-Etat; & Bretor, Secrétaire des trois Ordres.

DISCOURS,

Prononcé à l'Hôtel de la Bourse, dans l'Assemblée des
Jeunes-Gens de Nantes, par M. OMNES-OMNIBUS,
Député des Jeunes-Gens de Rennes, le 28 Janvier
1789.

MESSIEURS,

Député par mes Compatriotes, pour vous faire part de l'horrible assassinat de deux de nos Amis, je viens, au nom des Jeunes-Citoyens de Rennes, chercher parmi vous les secours que nous attendons de ceux qui se sont si bien montrés pour la Cause commune.

En 1784, j'eus le bonheur de sauver, à Paris, deux personnes & leurs voitures, entraînées par les glaces. Notre Monarque Louis XVI, toujours bien-faisant, récompensa mon action par deux Médailles que M. de Breteuil me donna, en m'adressant, au nom de Sa Majesté, ces paroles augustes, que les circonstances me rapèlent avec attendrissement : « Mon » ami, vous êtes jeune, c'est ainsi que le Roi récom- » pense votre zèle ; *soyez toujours utile à vos Conci- » toyens* ; il est doux pour moi d'être l'interprète des » sentimens de Sa Majesté que mon cœur partage. »

Messieurs & chers Compatriotes, voici le moment de prouver quelle est l'impression qu'ont fait sur moi ces paroles mémorables. Je me sacrifierai, s'il le faut, pour mes Compatriotes ! . . . La patrie est en danger, marchons pour la défendre.

Signé, OMNES-OMNIBUS.

 P R O T E S T A T I O N

E T A R R Ê T Ê

DES JEUNES-GENS DE NANTES,

Du 28 Janvier 1789.

FRÉMISSENTS d'horreur à la nouvelle de l'assassinat commis à Rennes, à l'instigation de plusieurs Membres de la Noblesse; convoqués par le cri général de la vengeance & de l'indignation; reconnoissant que les dispositions bienfaisantes de notre auguste Roi, pour affranchir ses fidèles & dévoués Sujets de l'Ordre du Tiers, de l'esclavage où ils gémissent depuis tant de siècles, ne trouvant d'obstacles que dans cet Ordre dont l'égoïsme forcené ne voit, dans la misère & les larmes des malheureux, qu'un tribut odieux qu'ils voudraient étendre jusques sur les races futures.

D'après le sentiment de nos propres forces, & voulant rompre le dernier anneau de la chaîne qui nous lie, jugeants, d'après la barbarie des moyens qu'emploient nos ennemis pour éterniser notre oppression, que nous avons tout à craindre de l'aristocratie qu'ils voudraient ériger en principe constitutionnel, nous nous en affranchissons dès ce jour, sous la protection d'un second Henri IV. & d'un nouveau Sully.

Un Ordre, dans sa protestation, ose opposer son opinion à celle de son Roi, à celle de l'Europe, à celle du Patriote & vertueux Necker, solide & seul appui d'un Royaume prêt à s'écrouler! Mortel adorable, dont l'héroïsme est au-dessus du sang & des vains préjugés; ô toi, qu'on ne peut mieux louer

qu'en t'accordant le nom *d'homme* ; nom que toi seul peux rendre encore respectable, puisque tous tes travaux n'ont d'autre objet que de lui rendre sa dignité première, & de le remettre à la place que lui fixa la nature, & que lui conserveront toujours & les bonnes Loix & les bons Rois. O Necker ! accepte ici l'hommage que l'Ordre du Tiers rend à tes vertus : si le bronze & le marbre n'offrent point encore dans nos Villes, à nos yeux attendris, tes traits révéérés, tous nos cœurs sont autant d'autels où l'encens de la reconnaissance se mêlera sans cesse à nos vœux ardens pour la conservation de tes jours précieux, & pour que tu jouisses du bonheur que tu veux donner à vingt-trois millions de Français.

L'insurrection de la liberté & de l'égalité intéressant tout vrai Citoyen de l'Ordre du Tiers, tous doivent la favoriser de tout leur pouvoir par une inébranlable & indivisible adhésion ; mais principalement les Jeunes-Gens, classe heureuse à qui le Ciel accorda de naître assez tard pour pouvoir espérer de jouir, sous un Monarque chéri, des fruits qu'ont enfin fait naître en France & la philosophie du dix-huitième siècle, & l'ascendant de l'immortel Necker !

Que le cri de la vengeance retentisse jusqu'au pied du Trône ; que les yeux du Monarque voient couler le sang de nos Frères : son cœur paternel sera glacé d'horreur, & son auguste main fera étinceler le glaive des Loix sur les vils moteurs d'un aussi lâche assassinat ; & d'un complot que nous n'osons même pénétrer.

Jurons tous au nom de l'humanité & de la liberté, d'élever un rempart aux efforts de nos ennemis ; d'opposer à leur rage sanguinaire le calme & la persévérance des paisibles vertus. Elevons un tombeau aux deux Martyrs de la Cause de la liberté, & pleurons sur leurs cendres jusqu'à ce qu'elles soient apaisées par le sang de leurs bourreaux, & l'éclatante justice que nous attendons de notre Souverain, chef suprême

me des Loix , qui seul peut , sans être homicide , venger l'humanité , punir les forfaits.

Avons Arrêté , nous soussignés Jeunes Gens de toute profession , de partir en nombre suffisant pour en imposer aux vils exécuteurs des fanatiques Aristocrates ; & pour demander à ceux qui doivent être les Dispensateurs de la Justice , la réparation du délit commis à Rennes.

Que comme plusieurs d'entre-nous pouvant être retenus par des places qu'il craindraient de perdre , nous regarderons comme infâmes & déshonorés à jamais , ceux qui auraient la bassesse de postuler ou même d'accepter les places des absents.

Tous ceux qui partiront seront soumis aux Commissaires nommés par acclamation , pour la police & ordre qu'il conviendra d'observer pendant le voyage & le séjour à Rennes.

Protestons d'avance contre tous Arrêts qui pourront nous déclarer séditieux , lorsque nous n'avons que des intentions pures & inaltérables. Jurons tous , au nom de l'honneur & de la Patrie , qu'au cas qu'un Tribunal injuste , (car nous nous mettons sous la fauve-garde du Conseil de Sa Majesté) parvint à s'emparer de quelqu'un de nous , & qu'il osât , par un de ces actes que la politique appelle de vigueur , & qui ne sont en effet que des actes de Despotisme , le sacrifier sans observer les formes & les délais prescrits par les Loix , jurons de faire ce que la nature , le courage & le désespoir inspire pour sa propre conservation.

Arrêté à Nantes , dans la Salle de l'Hôtel de la Bourse , ce 28 Janvier 1789.

Mellinet , fils. Verger des Barreaux. Letiffier. Bertrand. Sotin de la Coaindiere. Coeslier , fils aîné. Jacob. Lory Dugazon. Debourges. Arnout , aîné.

Michellery. Pointel. D'Arbrefueille. Debourgues.
Carié, fils; les tous Commissaires.
Louis; Trotreau; Claveau; Belloc; Badaud;
Nourri, *Chefs de Correspondance.*

Normand, aîné. Billard. Garaud, fils. Labat.
Baudichon, fils aîné. Varsavaux. Malecot. Lafont.
De Champo. Chevalier. Rousseau. Du Pressoir. P.
Cert. Baudichon, jeune. Cambronne. Du Pressoir.
Mouraud, fils. Thébaud. J. F. Charles. Bonnement.
Tarin. Meri. Simonneau. Hardouin. De Brocour,
fils. Bellot. Charlery. Ruelle. Barbot. Morerel.
Champalone, aîné. De Beaugé. Joubior. P. C.
Passart. Tarin. Piveteau. Al. Champane. F. Legris.
Desjardins, fils. J. B. Relnaud. Mauguin. Resmain.
Braheia. Gaullier. Toulmouche. Mauffein, fils. Morin,
fils. Danet. Tessier, fils. Tessier, fils. Caputau.
Normand. Houcler. Benôteau. Gamé. Gandriau.
Mauduit. Druet. Leliard. Huet de Pavillon. Druai.
Benoist. L. Thebaud. Duchêne aîné. Jean Léquipe,
fils. Le Maître. Coignau. Marie. Lacroix. Lup. Rou-
gnon. Jaillier. Bourdier, jeune. Valteau, jeune.
Gautier, aîné. Leliard. Verriot. Charbonnier. Foucaud
de Vauguyon. Gasorie. Houffet, jeune. Baron.
Brouard. Jean Bapt. Thebaud. Savary. Lensfiat.
Herbert. Portier. Fleurygni. Royer. Cardon, jeune.
Mariot. F. Lensfcot. Jamet, fils. Thomas. Delamarre,
Creusé. Chatmice. De la Chasserre. Benoist, jeune.
Brouard de Souches, fils. De la rue. Pouponneau.
Ullior. Penat. Feydeau. Marie. Aubinet, aîné. Mussel.
Taraud. La Salle. Duchesne. Turquet. Griffon. Lour-
mand. Pipaud. Menant. Monliens. Crucy, jeune.
Bellefond. Riviere. Prével. Trebillard. Cantin, jeune.
Chevallier. Marchese. Préon. Tachon. Gautier, jeune.
Delamarre. Thomas. Mariot. Neuvaux. Piveteau.
Bourdier, jeune. Vic. Cardon, aîné. Feydeau,
aîné. Cardon, jeune. Robin. De baugé. Lupé.
Menard, &c. &c. &c.

*COPIE de la Lettre de M. NÉCKER aux
Députés des Communes de Provence.*

JE reçois, MESSIEURS, à l'instant, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 Janvier; je mettrai sous les yeux du Roi votre Mémoire; & Sa Majesté qui n'est occupée que du bonheur de ses Sujets, y fera sûrement la plus grande attention; mais, Sa Majesté qui va permettre dans tout son Royaume, & incessamment en Provence, des Assemblées légales pour la Députation aux États-Généraux, ne verroit pas sans mécontentement, qu'on formât d'autres Assemblées; & il a manifesté cette intention à tous les Ordres de l'État. Reposez-vous, MESSIEURS, sur la justice du meilleur des Princes, mais concourez essentiellement à son amour de la paix. Ce n'est pas au milieu des troubles & des dissensions, que la régénération du bonheur public pourra s'opérer; & puisque vous me témoignez des sentimens favorables, je vous demande instamment de ne pas contrarier mes soins & mes travaux, en vous opposant au cours naturel des affaires à la tenue actuelle des États de votre Province. Je vous invite donc de concourir, selon votre pouvoir, à la délibération ordinaire sur les Impositions du Pays, & à suspendre vos réclamations jusques au moment où vos Députés aux États-Généraux, munis des instructions des Communes, les pourront faire connoître ici légalement.

Vous me feriez personnellement beaucoup de peine, si vous preniez une autre route, & je joindrai ces obstacles à tous ceux que j'éprouve; mais que je surmonterai, je l'espère.

J'ai l'honneur d'être avec un très-parfait attachement, MESSIEURS, votre très-humble & très-obéissant Serviteur. *Signé NÉCKER.* A Versailles le 6 Février 1789.